

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2019

Réunion du CM du 07.06.2019 à 20h30, sous la présidence de M. Yves LE GUELAFF, Maire ; 12 conseillers présents.

Etaient présents : Y. LE GUELAFF, G. HEMON, J.Y. STANQUIC, A.M. POGENT, G. FOUQUET, F. LE BRAS, S. DONNARS, S. SIMON, V. VICHON, M. BARGAIN, P. BOUSSARD, S. FAIELLO.

Etaient absents : AM POUPON, pouvoir à V. VICHON ; S. LAUDEN, excusée, pouvoir à A.M. POGENT ; G. TELLING, excusée, pouvoir à Y. LE GUELAFF ; C. L'HARIDON, excusée, pouvoir à G. HEMON ; I. LANCIEN, excusée ; A. CLEAC'H, excusé ; A. TALLEC, excusée.

Secrétaires de séance : S. DONNARS, S. SIMON

Délibération N°2019/06/01

REGULARISATION ANOMALIES CADASTRALES : ECHANGE DE TERRAINS ROUTE DE TY MIGNON (KERVROAC'H)

Des anomalies cadastrales ont été recensées au niveau de l'assiette de la route de Ty Mignon au lieu-dit « Kervroac'h ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de régulariser la situation actuelle par :

- un échange de terrain entre la Commune de Guengat, propriétaire du délaissé de voirie communale située au Moulin de Kervroac'h et les conjoints LOUBOUTIN, propriétaires de la ZO N° 202 composant aujourd'hui une partie de l'assiette de la route
- une cession de terrain au profit de M. Paul DOARE, propriétaire riverain, pour mise à jour du cadastre

DECIDE de céder le délaissé de voirie communale au profit des deux propriétaires riverains au prix de 0,50 € le m² en procédant à sa désaffectation conformément à L.141-3 et 6 du code de la voirie routière et au déclassement du bien cédé.

Valeur vénale du bien cédé : 0,50 € le m²

Ce délaissé permettant uniquement l'accès à la propriété des propriétaires riverains, il n'est pas nécessaire de réaliser d'enquête publique préalable dans la mesure où cette cession ne porte pas atteinte aux conditions de circulation de ladite voie.

Les frais de géomètre et frais d'acte seront répartis entre les 3 parties.

Délibération N°2019/06/02

REGULARISATION ANOMALIES CADASTRALES : RUE DU STADE

Une anomalie cadastrale a été recensée rue du Stade face au N°6.

En 1998, la commune a entrepris des travaux rue du Stade (réalisation de places de stationnement) devant l'ancien presbytère situé 6 rue du Stade cadastré AB N° 174 dont elle était propriétaire.

Fin 1998, le presbytère a été vendu à un particulier sans mise à jour du cadastre après travaux.

Aujourd'hui, le propriétaire actuel de la parcelle AB N°174 souhaite régulariser cette situation en cédant à la commune les 15 m² environ de voirie dont l'emprise se situe sur sa parcelle.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour (M. Gilbert HEMON ne prenant pas part au vote), DECIDE de régulariser la situation actuelle par :

- la rétrocession à la commune des 15 m² de voirie (domaine public)
- la création d'une servitude de passage au profit des propriétaires de la parcelle AB N°174 afin d'accéder à leur propriété (accès sud est en fond de lot) par l'espace communal situé aux abords de la salle des sports
- un changement de propriété des murs limitrophes (côté ouest : salle des Lapins et côté nord : rue du Stade) de la parcelle AB N°174 longeant la rue du Stade, actuellement propriété de la commune au profit des propriétaires de la parcelle AB N° 174

Les frais de géomètre et frais d'acte seront à la charge de la commune.

Délibération N°2019/06/03

BAIL DE LOCATION : AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme MOITREL, orthophoniste, souhaite occuper en août 2019 une partie du rez-de-chaussée de la maison Ti an Holl située derrière la mairie afin d'exercer sa profession.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer, au nom de la commune, un bail de location d'une durée d'un an reconductible tacitement.

Montant du dépôt de garantie : 300 €

Montant du loyer : 300 € par mois (non assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée)

Charges : comprises dans le loyer

Les frais et honoraires relatifs au présent bail seront à la charge du futur locataire.

Délibération N°2019/06/04

LOCATION SALLE COMMUNALE RUE DES CHARDONS BLEUS : MODIFICATION DU REGLEMENT

Suite à un courrier reçu en mairie et afin de limiter les nuisances sonores constatées par le voisinage, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de modifier le règlement d'utilisation de la salle du restaurant scolaire en proposant la mise à disposition de cette salle uniquement jusqu'à 20h00 au plus tard.

Délibération N°2019/06/05

TARIFS COMMUNAUX : MINI CONCESSIONS CIMETIERE

En avril dernier, 14 mini concessions ont été réalisées par les employés communaux au cimetière de Guengat. Après consultation, un devis a été signé par le Maire auprès de l'entreprise Tro ar Nevet pour la réalisation de 14 plaques en granit rose (160,00 €/plaque).

Après avoir comptabilisé toutes les dépenses liées à la réalisation des 14 mini concessions soit environ 250 €/mini concessions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'appliquer le tarif suivant :

Mini concessions 15 ans	1 ^{ère} acquisition	378,00 €	128,00 € (droits) + 250,00 €
Mini concessions 15 ans	renouvellement	128,00 €	128,00 € (droits)

Délibération N°2019/06/06

SIMIF : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MAINTENANCE ET LA FOURNITURE DE LOGICIELS DE GESTION

La commune adhère depuis plusieurs années au SIMIF, syndicat intercommunal mixte d'informatique du Finistère, et bénéficie actuellement des logiciels, fournitures et services de JVS Mairistem. Le marché avec JVS est arrivé à échéance et le SIMIF doit relancer une nouvelle procédure.

Il est proposé aux collectivités adhérentes de constituer un groupement de commandes préalable au marché et de désigner le SIMIF comme coordonnateur du groupement. Les modalités d'organisation et de fonctionnement du groupement seront formalisées dans une convention constitutive.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'adhérer au groupement de commandes, DESIGNER le SIMIF comme coordonnateur du groupement et AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive.

Délibération N°2019/06/07

RECONDUCTION DU DISPOSITIF « CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI » (CAE) : 20H/SEMAINE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de reconduire en septembre le dispositif « Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi » à raison de 20h/semaine (avec participation financière de l'Etat) au service cantine scolaire de Guengat et nettoyage des locaux communaux. Le contrat « Parcours Emploi Compétence » de Mme GUEVEL sera donc prolongé d'un an (aide financière de l'Etat à hauteur de 50 %).

Délibération N°2019/06/08

PERSONNEL COMMUNAL : RIFSEEP

Le Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), créé par décret n°2014-513 du 20 mai 2014 modifié par arrêtés et décret n°2018-1119 du 10 décembre 2018, remplace les régimes indemnitaires existants liés aux fonctions et à la manière de servir : Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT), Indemnité d'exercice de missions des préfectures (IEMP)...

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'instituer le RIFSEEP au sein de la collectivité en mettant en place l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et le Complément Indemnitaires (CI).

L'attribution de l'IFSE et du CI fera l'objet d'un arrêté individuel dressé par le Maire selon les barèmes votés par l'assemblée délibérante.

Délibération N°2019/06/09

FOURNITURES DE REPAS EN LIAISON CHAUDE A LA CANTINE

Le contrat de fourniture de repas à la cantine en liaison chaude signé avec ADC (Ateliers de Cornouaille) ZA de Kerdrein à Guengat arrive à échéance le 31.08.2019.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire, ou son représentant, à lancer une consultation afin de retenir une entreprise ; à signer le marché avec l'entreprise la mieux-disante à l'issue de la consultation et tous les documents à intervenir.

Délibération N°2019/06/10

CREATION DE LOCAUX ASSOCIATIFS MUTUALISES : MARCHES DE TRAVAUX

La demande de permis de construire a été déposée le 12 avril 2019.

Il y a lieu aujourd'hui de lancer une consultation afin de retenir les entreprises qui interviendront dans la construction du bâtiment. Les travaux se décomposent en 10 lots (Gros œuvre, charpente, couverture, menuiseries, peinture, électricité, plomberie etc...)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire, ou son représentant, à lancer une consultation afin de retenir les entreprises ; à signer les marchés de travaux à l'issue de la consultation et tous les documents à intervenir.

QBO : ACCORD LOCAL DE REPRESENTATION

Les conseils municipaux des communes membres de la communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale ont la faculté, au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils communautaires, de parvenir à un accord local de représentation déterminant le nombre et la répartition de sièges de conseillers communautaires au sein de Quimper Bretagne Occidentale.

Le bureau communautaire de QBO s'est réuni pour échanger sur les divers scénarios possibles et a arrêté son choix sur le scénario ouvrant la possibilité à un conseil communautaire à 56 membres, celui permettant l'élargissement le plus important du conseil après application des règles de répartition, soit :

	Population municipale	Nombre de sièges au Conseil Communautaire
Quimper	63 405	28
Ergué-Gabéric	8 104	6
Briec	5 627	4
Plomelin	4 187	3
Pluguffan	4 087	3
Plogonnec	3 141	2
Plonéis	2 392	2
Edern	2 200	2
Landrévarzec	1 836	1
Guengat	1 759	1
Quéménéven	1 119	1
Langolen	876	1
Landudal	874	1
Locronan	805	1
TOTAL	100 412	56

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 5 voix contre, DECIDE de fixer à 56 le nombre de sièges que comptera l'assemblée délibérante de QBO lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux en 2020 selon la répartition ci-dessus.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Programme voirie 2019

Le marché de travaux de voirie conclu avec l'entreprise LE PAPE en 2016 a été reconduit pour l'année 2019 conformément à l'acte d'engagement.

Jean-Yves STANQUIC, adjoint aux travaux présente les travaux à réaliser en 2019 : réfection de voirie chemin San Divy, mise en enrobé des chemins piétonniers du hameau de Bellevue et travaux d'emplois partiels (10 tonnes) pour l'ensemble de la voirie communale. Ces travaux sont estimés à 19 010 € HT.

- Jurés d'assises 2020

3 personnes ont été tirées au sort à partir de la liste électorale afin d'établir la liste préparatoire des jurés 2020 qui sera transmise au tribunal de Grande Instance de Quimper.

A Guengat, le 11 juin 2019

Yves LE GUELAFF, Maire